



AMDG Location Meublée

Fonds de Placement Immobilier (FPI) n° d'agrément FPI20200002
Géré par ASSET MANAGEMENT DATA GOVERNANCE (AMDG)
5 rue Juliette Récamier
69006 LYON

Le 19/06/2026

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes porteurs de parts de l'OPCI AMDG Location Meublée, constitué sous forme de Fonds de Placement Immobilier (FPI).

Quels changements vont intervenir sur votre OPCI-FPI ?

La Société de Gestion AMDG (la « Société de Gestion ») **a décidé la mise en dissolution et la liquidation amiable** de l'OPCI AMDG Location Meublée. La Société de Gestion AMDG endosse le rôle de liquidateur de l'OPCI, la décision de dissolution a été agréée comme requis par l'AMF en date du 18 juin 2026.

Cette décision découle :

- De l'absence de nouvelles souscriptions depuis 2024, n'ayant pas permis à l'OPCI d'atteindre une taille suffisante pour couvrir ses frais généraux tout en appliquant sans difficultés sa politique de distribution régulière de dividendes conformément au Prospectus ;
- Des difficultés rencontrées dans le rétablissement de la poche réglementaire et statutaire de liquidités de l'OPCI, à hauteur de 15% de son actif ;
- D'une demande croissante de rachats de parts depuis la fin d'année 2025.

Il apparaissait donc dans l'intérêt des porteurs de mettre un terme anticipé à l'activité de l'OPCI.

Quelle a été la performance de votre investissement ?

Si vous aviez souscrit des parts au lancement de l'OPCI (en août 2022, à la valeur liquidative initiale de 2 000 € par part), sur la base de la valeur liquidative du 30 avril 2026, votre investissement a enregistré la performance suivante :

A ce jour, votre OPCI a enregistré une performance cumulée nette de frais de 2,30% sur l'ensemble de sa durée de vie, soit un taux de rendement annuel net de frais de 0,66%. Ces éléments tiennent compte des précédentes distributions à savoir :

Distribution	Date de versement	Distributions réelles	
		Montant par part	Montant total
3 ^e trimestre 2022	09/12/2022	11,36 €	27 890,98 €
4 ^e trimestre 2022	14/02/2023	22,22 €	63 036,53 €
1 ^{er} trimestre 2023	31/05/2023	21,80 €	90 360,81 €
2 ^e trimestre 2023	08/08/2023	21,49 €	89 442,81 €
3 ^e trimestre 2023	21/11/2023	19,48 €	83 496,33 €
4 ^e trimestre 2023	27/03/2024	19,15 €	82 580,78 €
1 ^{er} trimestre 2024	18/06/2024	19,22 €	81 315,97 €
2 ^e trimestre 2024	16/08/2024	19,04 €	81 028,81 €
3 ^e trimestre 2024	12/12/2024	17,00 €	70 898,86 €
4 ^e trimestre 2024	07/03/2025	18,60 €	77 631,39 €
1 ^{er} trimestre 2025	01/07/2025	19,00 €	76 070,89 €
2 ^e trimestre 2025	10/10/2025	19,00 €	75 368,45 €

Quand votre OPCI-FPI sera-t-il liquidé ?

La société de gestion a décidé de procéder à la dissolution (mise en liquidation) de votre OPCI-FPI.

Votre OPCI-FPI sera dissout en date du 24/06/2026.

L'OPCI-FPI n'avait pas prévu de durée d'investissement maximale puisque ce dernier avait été constitué pour une durée de 99 ans. A ce jour, le Fonds présente 15 lignes en portefeuille, globalement valorisées 6,70 millions d'euros (valeur d'expertise au 31/03/2026). La société de gestion prévoit de clôturer les opérations de liquidation à échéance mars 2027. Ce calendrier tient compte du temps nécessaire à la cession des actifs immobiliers, laquelle dépend notamment des conditions de marché et des délais propres à chaque transaction. Durant cette période, les distributions trimestrielles pourront être maintenues, sous réserve de la situation financière de l'OPCI-FPI. Par ailleurs, le produit des cessions d'immeubles pourra être distribué aux porteurs au fur et à mesure de la réalisation effective des ventes, sans attendre la cession de l'intégralité du patrimoine. Ces distributions seront toutefois effectuées sous réserve du maintien d'un niveau de trésorerie suffisant pour assurer le bon fonctionnement du véhicule et couvrir les dépenses liées aux opérations de liquidation.

Attention, pour le bon déroulement des opérations de liquidation, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts à compter de l'envoi de cette lettre d'information aux porteurs.

Si vous avez des questions ou des réclamations, vous pouvez les adresser soit à l'intermédiaire financier qui détient le compte-titre dans lequel sont inscrites vos parts, soit les adresser au liquidateur à l'adresse mbo@am-dg.fr, par téléphone au 04 81 91 98 01 ou par courrier à AMDG – 5 rue Juliette Récamier, 69006 LYON.

Pour la Société de Gestion ASSET MANAGEMENT DATA GOVERNANCE,
Vanessa ROUSSET
Présidente